



INFORUP

Semaine du 25 février au 1^{er} mars 2019

AUGMENTATION DES PLAFONDS DES AIDES D'ETAT *DE MINIMIS* DANS

L'AGRICULTURE : Vendredi 22 février, la Commission européenne a adopté des règles pour relever le plafond des aides d'Etat *de minimis* dans le secteur agricole. En-deçà de ce plafond, les autorités nationales ne doivent pas notifier les aides à la Commission européenne, ni obtenir son approbation. Ainsi, le montant maximal des aides *de minimis* pouvant être versées, par exploitation et par période de trois ans, sera relevé de 15 000 € à 20 000 €. De plus, le montant maximal de l'ensemble des aides *de minimis* que chaque Etat pourra octroyer a été réhaussé à 1,25% de la production agricole nationale sur trois ans – actuellement ce maximum est fixé à 1%. Par ailleurs, si un Etat ne consacre pas plus de 50% de son enveloppe totale d'aides *de minimis* à un seul secteur agricole, il pourra alors octroyer des aides de minimis à hauteur de 25 000 € et augmenter le plafond national à 1,5%. Les pays qui optent pour ce plafond plus élevé devront créer un registre central obligatoire des aides qu'ils ont octroyées. Les plafonds réhaussés entreront en vigueur le 14 mars et pourront s'appliquer rétroactivement.

THERESA MAY OUVRE LA PORTE A UNE « COURTE EXTENSION » DU DÉLAI DE NÉGOCIATION DE L'ACCORD DE SORTIE DU ROYAUME-UNI :

Mi-janvier, le Parlement britannique a rejeté l'accord de retrait du Royaume-Uni que l'Union européenne et Theresa May avaient négocié. Depuis lors, les discussions ont repris, notamment sur les garanties et assurance légales que pourrait apporter l'UE sur le caractère temporaire du « filet

de sécurité » pour l'Irlande. Mais alors que l'Union européenne refuse catégoriquement de revenir sur l'accord de retrait britannique, Theresa May a répété à plusieurs reprises sa volonté de sortir de l'Europe le 29 mars, comme convenu par le calendrier de l'article 50 du Traité. Malgré les « bon progrès » obtenus lors des discussions entre le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker et la Première ministre britannique, la probabilité d'obtenir une majorité à la Chambre avant le 29 mars semble de plus en plus mince. C'est pourquoi le président du Conseil européen Donald Tusk, entre autres, considère que retarder temporairement la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne constituerait une « solution rationnelle », comme il l'a rappelé lundi 25 février après une nouvelle discussion avec Mme May. Finalement, le lendemain, la Première ministre britannique s'est résolue à soumettre deux résolutions au Parlement britannique. La première sera votée le 13 mars, et demandera explicitement si le Parlement souhaite une sortie du Royaume-Uni le 29 mars comme prévu, avec ou sans accord de transition. Si la réponse est positive, cela signifie que le Parlement donne son accord pour un Brexit sans accord. Dans le cas contraire, une autre résolution sera soumise au vote le lendemain, soit le 14 mars, pour savoir si le gouvernement britannique doit demander une courte extension du délai de négociation, non renouvelable. Cette courte extension serait soumise à plusieurs conditions. Premièrement, elle ne pourrait pas aller au-delà du mois de juin selon Theresa May, sans quoi cela contraindrait le Royaume-Uni à participer aux élections européennes. Ensuite, si Emmanuel Macron et Angela Merkel se disent ouverts à cette extension, ils précisent qu'elle doit être dûment justifiée par Londres. De plus, ils rappellent une fois encore qu'il n'y aura pas de renégociation de l'accord en lui-même. Cette extension devrait donc uniquement permettre de clarifier certains points et intentions, et éventuellement de négocier des garanties juridiques sur le caractère temporaire de l'accord de transition et en particulier du « backstop ». Cette ouverture à une possible extension, quand bien même elle se concrétiserait d'ici le 14 mars, ne garantit cependant en aucun cas une sortie ordonnée du Royaume-Uni.

L'UNION EUROPÉENNE CONTINUE DE SE PRÉPARER A UN BREXIT SANS ACCORD EN MATIÈRE DE PÊCHE : Deux propositions législatives sont prêtes à être adoptées par le Conseil en tant que mesures d'urgence dans le secteur de la pêche. La première vise à compenser les conséquences, pour les pêcheurs et les opérateurs des États membres de l'Union, d'une fermeture soudaine des eaux du Royaume-Uni, grâce à une aide temporaire au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). La seconde a pour

objectif de garantir pour 2019 l'accès aux eaux de l'Union pour les navires britanniques, et réciproquement l'accès aux eaux britanniques pour les navires de l'Union.

LA COMMISSION EUROPÉENNE VA LANCER DEUX NOUVEAUX OBSERVATOIRES POUR LES MARCHÉS DU VIN ET DES FRUITS ET LÉGUMES :

Dans le but de poursuivre sa politique de transparence et de renforcer la résistance de l'agriculture européenne aux variations soudaines du marché, la Commission souhaite avoir une idée précise et en temps réelle de la situation de ces deux marchés clefs pour l'agriculture européenne. Pour les fruits et légumes sont ciblées les tomates, les pommes, les agrumes, les pêches et les nectarines. Des observatoires similaires ont déjà été lancés pour d'autres marchés, comme ceux du sucre, de la viande ou du lait.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 4 AU 8 MARS 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 04/03	<p>Réunion de la commission de l'agriculture (AGRI) : Audition publique sur l'évolution du cadre de performance de la politique agricole commune</p>			
Mardi 05/03				
Mercredi 06/03		<p>Rencontre à Washington entre la Commissaire au commerce, Cecilia Malmström, et Robert Lighthizer, US Trade Representative</p>		
Jeudi 07/03	<p>Réunion de la commission de l'agriculture (AGRI) : présentation du rapport final de la Task Force Afrique Rurale, en présence du Commissaire Hogan</p> <p>Réunion de la commission de la pêche (PECH) : Vote sur le FEAMP post-2020</p>			<p>Conférence de l'intergroupe « Changement climatique, Biodiversité, Climat et Développement durable » sur les systèmes de contrôle des pêcheries au Parlement européen</p>
Vendredi 08/03				